



## COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

<b>4</b> <b>D</b> <b>É</b> <b>T</b> <b>E</b> <b>R</b> <b>M</b> <b>I</b> <b>N</b> <b>A</b> <b>T</b> <b>I</b> <b>O</b> <b>N</b>	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33) .....					CA		
	35	Plus-values à court terme <b>16</b> .....					CB		
	36	Divers à réintégrer <b>17</b> .....					CC		
	37	Bénéfice Sté civile de moyens <b>18</b> .....					CD		
	38	<b>TOTAL</b> (lignes 34 à 37).....					CE		
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7) .....					CF		
	40	Frais d'établissement <b>19</b> .....					CG		
	41	Dotation aux amortissements <b>20</b> .....					CH		
	42	Moins-values à court terme .....					CK		
	DU	<b>21</b>	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »		CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX	
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »		AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT	
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »		CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO	
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »		CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	
	<b>R</b> <b>É</b> <b>S</b> <b>U</b> <b>L</b> <b>T</b> <b>A</b> <b>T</b>	44	Déficits Ste civile de moyens <b>18</b> .....					CM	
45		<b>TOTAL</b> (lignes 39 à 44) .....					CN		
46		Bénéfice (ligne 38 - ligne 45) .....					CP		
	47	Déficit (ligne 45 - ligne 38) .....					CR		
<b>5</b>	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY		
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ		
<b>6</b>	Contribution économique territoriale <b>23</b>	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
<b>7</b>	<b>Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) <sup>B</sup> et <sup>12</sup></b> <b>(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.</b>								
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)				
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →									
<b>Total</b> <b>A</b> à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; <b>Total</b> <b>B</b> à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							<b>A</b>	<b>B</b>	

### COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2° EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

<b>4</b>	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33) .....				CA			
	35	Plus-values à court terme <sup>16</sup> .....				CB			
	36	Divers à réintégrer <sup>17</sup> .....				CC			
	37	Bénéfice Sté civile de moyens <sup>18</sup> .....				CD			
	38	<b>TOTAL</b> (lignes 34 à 37).....				CE			
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7) .....				CF			
	40	Frais d'établissement <sup>19</sup> .....				CG			
	41	Dotation aux amortissements <sup>20</sup> .....				CH			
	42	Moins-values à court terme .....				CK			
	43	<b>21</b> Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX	CL    (shaded cells)		
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont abondement sur l'épargne salariale	CT			
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
	44	Déficits Ste civile de moyens <sup>18</sup> .....				CM			
45	<b>TOTAL</b> (lignes 39 à 44) .....				CN				
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45) .....				CP				
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38) .....				CR				
<b>5</b>	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY			
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ			
<b>6</b>	Contribution économique territoriale <sup>23</sup>		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU			
<b>7</b>	<b>Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) <sup>B</sup> et <sup>12</sup></b> (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
	Modèle(s)	Types (1)		(2)	(2)	Type de carburant (3)			
	- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →								
	<b>Total</b> <b>A</b> à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; <b>Total</b> <b>B</b> à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							<b>A</b>	<b>B</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	<b>4</b>	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33) .....						CA	
		35	Plus-values à court terme <b>16</b> .....						CB	
		36	Divers à réintégrer <b>17</b> .....						CC	
		37	Bénéfice Sté civile de moyens <b>18</b> .....						CD	
		38	<b>TOTAL</b> (lignes 34 à 37).....						CE	
		39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7) .....						CF	
		40	Frais d'établissement <b>19</b> .....						CG	
		41	Dotation aux amortissements <b>20</b> .....						CH	
		42	Moins-values à court terme .....						CK	
		43	Divers à déduire <b>21</b>	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX	CL		
		dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »		AW	dont abondement sur l'épargne salariale	CT				
		dont exonération « jeunes entreprises innovantes »		CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
		dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »		CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
		44	Déficits Ste civile de moyens <b>18</b> .....						CM	
	45	<b>TOTAL</b> (lignes 39 à 44) .....						CN		
	46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45) .....						CP		
	47	Déficit (ligne 45 - ligne 38) .....						CR		
	<b>5</b>	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX		
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY		
				- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ		
	<b>6</b>	Contribution économique territoriale <b>23</b>	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
	<b>7</b>	<b>Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) <b>B</b> et <b>12</b></b> (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →									
	<b>Total A</b> à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; <b>Total B</b> à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							<b>A</b>	<b>B</b>	